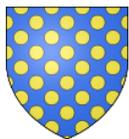


MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A *

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 05 MAI 2021

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 11.
Présents : 11. Votants : 11.

Le 05 mai 2021 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes PERRY PIVET PORCHERON SOUVERIN. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Date de convocation et d'affichage : 29 avril 2021.

Mme Sophie SOUVERIN a été nommée secrétaire de séance.

Sauf mention contraire, les délibérations sont votées à l'unanimité.

Décisions du Maire.

- Décision n°2021-14 : tubage de la cheminée de la maison d'habitation communale 51, Grande Rue par l'entreprise HEMON pour un coût de 1 185 € HT.
- Décision 2021-15 : location de l'appartement communal 32, Grande Rue à M. Nicolas POISSON à compter du 3 mai 2021.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du mardi 06 avril 2021.
Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Personnel communal

1. Création de deux emplois d'adjoint technique contractuel pour la période estivale.
Il est proposé la création de deux emplois d'adjoint technique contractuel de 2^{ème} classe à temps complet pour la saison estivale, le premier du 10 mai au 10 septembre 2021, le second pour deux périodes de trois semaines.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la création de deux emplois d'adjoint technique contractuel de 2^{ème} classe à temps complet pour la période estivale.

Les conseillers échangent sur un possible recrutement en contrat aidé d'une personne disposant d'expériences en service technique.

2. Attribution de l'indemnité pour le gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste.
Il est proposé d'attribuer l'indemnité 2021 pour le gardiennage de la collégiale Saint – Jean Baptiste, d'un montant de 479, 86 €, à madame Mauricette TALBORDET.

Délibération.

Le Conseil municipal attribue l'indemnité annuelle de gardiennage d'un montant de 479, 86 € à madame Mauricette TALBORDET.

Aménagement urbain

3. Projet géothermie : engagement de la procédure d'appel d'offre.

Il est proposé d'engager la procédure de consultation d'appel d'offre pour cette opération.

Délibération.

Le Conseil municipal décide l'engagement de la procédure d'appel d'offre pour le projet géothermie et approuve les documents contractuels attachés à cette consultation.

4. Projet géothermie : avenant à la maîtrise d'œuvre.

Le cabinet BSE, retenu pour cette opération, réaliserait également le dossier de consultation des entreprises, pour un coût de 1 200 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte la prestation complémentaire d'un montant de 1 200 € HT.

5. Projet d'aménagement du 32, Grande Rue : engagement de la procédure d'appel d'offre.

Il est proposé d'engager la procédure de consultation d'appel d'offre pour cette opération.

Délibération.

Le Conseil municipal décide l'engagement de la procédure d'appel d'offre pour le projet 32, Grande Rue et approuve les documents contractuels attachés à cette consultation.

M. le Maire invite les conseillers à consulter les documents préparatoires réalisés par le maître d'œuvre M. Dominique MAES.

6. Appel à projet économie circulaire.

La communauté de communes Loches Sud Touraine a mis en ligne sur son site dédié un article présentant ce projet.

Le projet sera présenté dans la presse locale.

7. Echange de terrains entre la commune et le département d'Indre – et – Loire.

Le Conseil départemental d'Indre – et – Loire a donné son accord pour l'échange de terrains lui appartenant impasse de la Ronde contre des terrains communaux à Montigny. L'ensemble impasse de la Ronde s'étend sur une superficie de 3 150 m², le service des Domaines estime sa valeur à 39 250 €. Le Département, lui, estime le terrain communal à Montigny d'une superficie de 5 745 m² à 3 000 €. Il subventionnera à hauteur d'une somme de 18 000 € un projet d'aménagement du site de La Ronde.

Délibération.

Le Conseil municipal accepte cet échange de terrains avec la promesse du Département d'un accompagnement financier au projet d'aménagement du site de la Ronde.

8. Projet d'énergie partagée impasse de la Ronde.

Il a été évoqué les avantages et les inconvénients du projet solaire d'énergie partagée dans le cadre du réaménagement de la zone impasse de la Ronde.

Luc Pouit proposera un rendez-vous aux conseillers et aux habitants intéressés pour la visite d'énergie partagée dans la région.

9. Réaménagement des bâtiments de la Poste, validation des devis.

La Mairie de Montrésor dispose de deux propositions : une offre à 1 880 € de M. DE SOUSA pour la maçonnerie, une offre à 5 436, 65 € HT de l'entreprise JAMIN pour la séparation de l'alimentation électrique la Poste – salle.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise DE SOUSA d'un montant de 1 880 € HT et procédera à une consultation complémentaire pour le lot électricité.

10. Devenir de la maison d'habitation communale 19, Grande Rue.

En cas d'achat par l'entreprise RIBREAU, il sera proposé une convention entre l'entreprise et la commune, M. RIBREAU s'engageant à une restauration des façades du bâtiment. Le Conseil attend des précisions complémentaires sur son projet de la part de M. RIBREAU.

11. Réalisation d'enseignes en fer forgé.

Les Forges du Bas Berry proposent de réaliser 9 enseignes en fer forgé pour les commerces candidats, la Mairie et la bibliothèque. Outre les enseignes de la Mairie et de la bibliothèque, la commune ferait l'acquisition des supports pour les commerces, supports dont la collectivité demeurerait propriétaire. Le devis s'élève à 6 320 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal retient la proposition d'un montant de 6 320 € HT des Forges du Bas Berry.

12. Approbation de la convention de mise à disposition du parc d'éclairage public proposée par le syndicat intercommunal d'énergie d'Indre – et – Loire (SIEIL). Cette convention permet au SIEIL d'intervenir sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la convention de mise à disposition au SIEIL du parc d'éclairage public de la commune.

Vie locale

13. Attribution des subventions aux associations.

Délibération.

M. Gilles MOUSNY et Mme Catherine PIVET se retirent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal attribue les subventions suivantes aux associations locales :

- Comité d'animation montrésorien : 1 200 €.
- *Montrésor se raconte* : 4 000 €, 3 000 € en investissement et 1 000 € en section de fonctionnement.
- L'association ADOUR : 200 € pour son festival de musique à la Chartreuse du Liget.
- *Montrésor s'amuse* : 500 € pour son concours de nouvelles.
- Association Foulques Nerra : aide matérielle et prise en charge du feu d'artifice du 15 août prochain.
- Théâtre de l'Ante : prise en charge des repas et participation financière.
- Association des peintres : enveloppe de 500€ pour achat du catalogue d'exposition pour les habitants.

Elections législatives, départementales et régionales

14. Permanences aux bureaux de vote.

Les conseillers se positionnent sur les créneaux par permanence de bureau de vote.

Questions diverses

- Quelques riverains de la rue Branicki souhaitent un retour à l'organisation précédente dans la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif.
- Mme. PORCHERON demande la mise en place définitive de la signalétique rue Abel Marinier.
- Mme PERRY. informe de la venue de France3 national au Château le 10 et 11 mai.
- M. TOURATIER. interroge la possibilité de mise à disposition du broyeur de végétaux de la commune aux habitants.

Affiché le 11 mai 2021 conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

